

## LOT 1 - FICHE-PROJET N°I.07

# OPTIMISER LE RESEAU DE CHEMINS ET DE SENTIERS ET TENIR A JOUR L'ATLAS

### 1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

La fiche a pour objectif de renforcer l'usage des modes doux (piétons, cyclistes, cavaliers...) en mettant à jour et en développant le réseau de chemins et de sentiers. Ces tâches s'entendent à différents niveaux.

Dans un premier temps, il s'agit de poursuivre et de finaliser le travail d'inventaire et de vérification juridique entamé par le pôle Cadre de vie de la Ville afin de mieux connaître le potentiel existant, l'état physique et juridique des tronçons et les éventuels chaînons manquants. Il s'agira ensuite de décider de l'affectation de chaque chemin ou sentier et de mener les actions nécessaires pour remettre en état ceux qui doivent l'être.

La fiche vise donc à la fois :

- **L'inventaire et la mise à jour de l'Atlas des chemins et sentiers** au niveau de l'existence juridique du réseau (constat et état des lieux).
- Cette mise à jour de l'Atlas doit ensuite inclure la précision quant à **l'affectation optimale des tronçons** (décisions d'évolution future ou potentielle du réseau). Certains sentiers peuvent en effet être maintenus même s'ils ne sont plus utilisés, dans une perspective de développement futur ou tout simplement pour renforcer le maillage écologique sans accès des promeneurs.
- **L'identification des mesures à prendre pour entretenir et remettre en état** les chemins et sentiers qu'il est pertinent de maintenir ouverts et accessibles. Les démarches de réouverture éventuelle de tronçons qui ne seraient plus accessibles.
- La **création ou le déplacement** de sentiers qui devraient être opérés.
- Les mesures **d'information du public** pour faire état de l'Atlas actualisé : on peut viser par-là la diffusion de l'information auprès des habitants et des promeneurs, mais aussi le balisage sur le terrain ou la dénomination des chemins et sentiers pour les rendre plus pérennes dans l'esprit collectif.

Ce réseau de chemins et sentiers peut être accessibles à différents modes de déplacements, utilitaires piétons ou vélos, randonnées et promenades pédestres, vélos « sportifs » voire tous terrains, chevaux... Les chemins et sentiers de promenade ont essentiellement pour but les déplacements de loisirs (promenade, randonnées, balades découvertes...) et ne nécessitent donc pas des aménagements de grand confort. Ils peuvent néanmoins être inclus dans des itinéraires de déplacements utilitaires.

Quelques itinéraires à vocation principalement utilitaire ont été identifiés de façon spécifique. Ils ne sont pas repris par la présente fiche et feront l'objet d'autres-projets à part entière.

## 2. JUSTIFICATION DU PROJET ET LIENS AVEC D'AUTRES FICHES ET OUTILS

Les chemins et sentiers sont une thématique souvent plébiscitée par les habitants et relayée par la CLDR. La situation est parfois confuse sur le terrain et il est nécessaire de clarifier les choses. Certains sentiers ont disparu officiellement, ont été déclassés par décision du Conseil communal et il n'est plus possible de les remettre en fonction. Par contre, d'autres ne sont plus accessibles et donc plus utilisés mais mériteraient d'être remis en l'état. Une clarification est indispensable pour tous les acteurs et pour éviter les conflits entre les utilisateurs.

Le renforcement du réseau est d'autant plus utile que l'enjeu global de réduction des émissions de gaz à effets de serre et de particules polluantes, ainsi que le questionnement quant à la consommation d'énergie poussent les pouvoirs publics à favoriser les déplacements en « modes doux ». Les liaisons alternatives aux routes, dans et entre les villages, y participent pleinement.

Par ailleurs, les chemins et sentiers sont des outils primordiaux pour mettre en valeur nos paysages et notre patrimoine bâti et non bâti. Ils constituent d'ailleurs eux-mêmes un patrimoine public foncier qu'il s'agit de préserver et de valoriser. Accompagnés de végétation, ils sont souvent vecteurs de biodiversité et participent au maillage écologique.

Des liens sont possibles avec de nombreuses autres fiches du PCDR :

- L'action du lot 0 d'inventaire des espaces publics et des besoins par village (où les chemins et sentiers sont également répertoriés) ainsi que l'action lot 0 visant l'établissement d'un tour cycliste des villages, lié à une fête de l'entité.
- Les fiches nature visant la découverte de la vallée de l'Orneau (cheminement le long de la vallée de l'Orneau)
- La fiche de valorisation du Bois de Grand-Leez
- Les fiches visant plus particulièrement certains itinéraires modes doux et de mobilité intra-villageoise.
- La fiche visant à rendre Gembloux « la ville la plus cyclable ».

La fiche peut avoir un lien avec le plan intercommunal de mobilité, mais celui-ci a été élaboré de longue date, et le schéma de développement communal. Une vision globale de la mobilité douce est progressivement mise en place depuis plusieurs années à Gembloux. Elle a principalement pour objet de mettre en place les liaisons modes doux cyclables pour relier les différents villages. Les chemins et sentiers s'intègrent dans ce maillage et viennent le compléter. Certains tronçons (Corroy-Grand-Manil, Gembloux-Lonzée...) ont été réalisés dans le cadre du premier PCDR. D'autres aménagements l'ont été par des opérations de type « Pics verts ».

## 3. LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

La thématique des chemins et sentiers répond à des objectifs divers, tant en matière de cohésion sociale et de vivre ensemble, que de nature – paysage, de mobilité et de valorisation touristique du patrimoine.

**Obj. 1.1. Gembloux, sa ville, ses villages : renforcer les liens, l'identité locale et le vivre ensemble**

Obj. 1.2. Améliorer la vie associative et culturelle

Obj. 1.3. Poursuivre et améliorer l'aménagement et le fonctionnement des lieux de rencontre, intergénérationnels

Obj. 2.1. Gembloux sur Orneau : s'appuyer sur la structure écologique, paysagère et identitaire des cours d'eau

Obj. 2.5. Préserver l'environnement rural, le patrimoine bâti et le paysage

**Obj. 3.1. Gembloux en mouvement : renforcer un réseau multimodal**

**Obj. 3.2. Favoriser l'usage des modes doux**

**Obj. 3.5. Communiquer, sensibiliser et éduquer (en matière de mobilité)**

Obj. 5.1. Gembloux : renforcer l'attractivité, la vocation historique, scientifique et culturelle

## 4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

### *Impacts socio-culturels*

Le renforcement des chemins et sentiers offre un support aux activités de plein air, favorisant la santé, les loisirs et le développement personnel, de même que la cohésion sociale, en particulier au sein des villages. Le réseau est support de valorisation du patrimoine et des spécificités des villages et des paysages, et donc de la culture locale.

L'entretien collectif de sentiers par les habitants pourrait être une démarche fédératrice et génératrice de liens sociaux.

La création ou la réouverture de chemins peut, dans certains cas, provoquer des tensions ou des conflits entre usagers (agriculteurs, riverains...). Des démarches préalables et une bonne information permettront de limiter ceux-ci.

### *Impacts environnementaux*

Le renforcement du réseau doux est bénéfique à plus d'un titre pour l'environnement.

Il l'est tout d'abord d'un point de vue de la mobilité, car le réflexe d'effectuer une part des déplacements à pied ou à vélo limitera les déplacements motorisés, et donc la pollution, les GES et les nuisances.

Il l'est tout autant du point de vue naturel car les bords de sentiers, s'ils sont aménagés dans le respect de la biodiversité, favorisent le maillage écologique. Les promenades renforcent les liens à la nature et la sensibilisation à la biodiversité. Les chemins et sentiers sont autant d'itinéraires possibles pour la sensibilisation et l'éducation à la nature.

### *Impacts économiques*

Les impacts économiques directs sont moins marqués. Toutefois, le réseau de cheminements participe à la valorisation « touristique » de l'entité et peut donc contribuer aux retombées des acteurs liés de près ou de loin au secteur. Ils participeront à l'image positive de l'entité.

A contrario, les agriculteurs peuvent voir la réouverture de sentiers le long ou au travers des parcelles exploitées comme un élément perturbateur pour leur exploitation. Une négociation préalable est indispensable. Le déplacement peut aussi s'avérer un bon compromis. La clarification permettra

également d'apaiser des conflits là où le statut reste encore incertain.

## 5. LOCALISATION ET STATUT

La fiche porte sur l'ensemble du territoire communal puisqu'elle vise tout le réseau de chemins et de sentiers.

Pour des travaux spécifiques, des tronçons particuliers pourront être sélectionnés pour une réouverture, un aménagement, un déplacement ou une création de chemin ou sentier.

Certains tronçons ont une assiette non cadastrée et sont propriétés publiques, tandis que d'autres sont des servitudes où l'accès est garanti sur assiette privée.

## 6. PORTEURS DE PROJET ET PARTIES PRENANTES

### *Porteur du projet*

Ville, CLDR  
voire certaines associations locales et groupes de citoyens

### *Parties prenantes*

Associations locales

Associations de marcheurs, de cyclistes, de VTTistes, de cavaliers

Citoyens, mouvements de jeunesse, écoles

Associations nature (PCDN, Natagora, Salamandre...)

Associations liées au patrimoine, Office du tourisme, Cercle d'Art et Histoire

Associations globales liées à cette thématique, par exemple Sentiers.be

...

## 7. PROGRAMME DE REALISATION

### *Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche*

- Importance de la problématique des chemins et sentiers aux yeux de la CLDR et des habitants. Nécessité de préciser clairement le statut des chemins et sentiers, notamment ceux qui ont été déclassés définitivement par exemple par le remembrement rural.
- Poursuivre le travail déjà en cours à la Ville et au sein du Groupe d'action de la CLDR « Inventaire

des besoins par village/quartier » (lot 0)

#### *Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)*

- Vaste inventaire cartographique (tracé) et juridique (statut et déclassement éventuel) des chemins et sentiers en cours par la Ville (pôle cadre de vie, Marie Dessart), complété avec l'aide du groupe d'action « inventaire » de la CLDR

#### *Programmation et phasage*

##### *Inventaire des chemins et sentiers*

Inventorier le réseau.

Un travail de cartographie des chemins et sentiers est actuellement en cours par la Ville (Pôle Cadre de vie, Mme Dessart). Sur cette base, la poursuite du travail d'inventaire pourra être faite, de manière à repérer :

- les chemins et sentiers et leur état physique : praticables sur le terrain, visibles mais non praticables, traces visibles, appropriés par des riverains, disparus, transformés en voirie...
- les chemins et sentiers et leur état juridique : présence d'une assiette non cadastrée, servitude de passage figurant à l'Atlas, chemin ou sentier déclassé officiellement, chemin ou sentier déplacé par un autre tracé...

Ce travail pourra se faire en collaboration avec l'association Sentiers.be

##### *Mise à jour de l'Atlas et affectation des chemins et sentiers*

Mettre à jour l'Atlas après inventaire de la situation de fait et de droit des chemins et sentiers.

Prendre les décisions de statut et d'affectation de chaque tronçon :

- à maintenir / remettre en état pour garantir leur praticabilité, en distinguant les tronçons utilitaires des tronçons de promenade, nécessitant moins d'aménagement ;
- à préserver « juridiquement » pour une éventuelle remise en état ultérieure, même s'ils n'apparaissent plus aujourd'hui sur terrain ;
- à préserver en tant qu'assiette ou trace mais affecter à d'autres fonctions, par exemple un élément de maillage écologique, une servitude technique, une trace paysagère ou patrimoniale... ;
- à déplacer pour mieux s'adapter à l'occupation actuelle ou future du territoire ;
- à déclasser ;
- à prolonger / à créer... suite à l'identification de chaînons manquants ;
- ...

Rendre cette information disponible pour la population et les acteurs concernés.

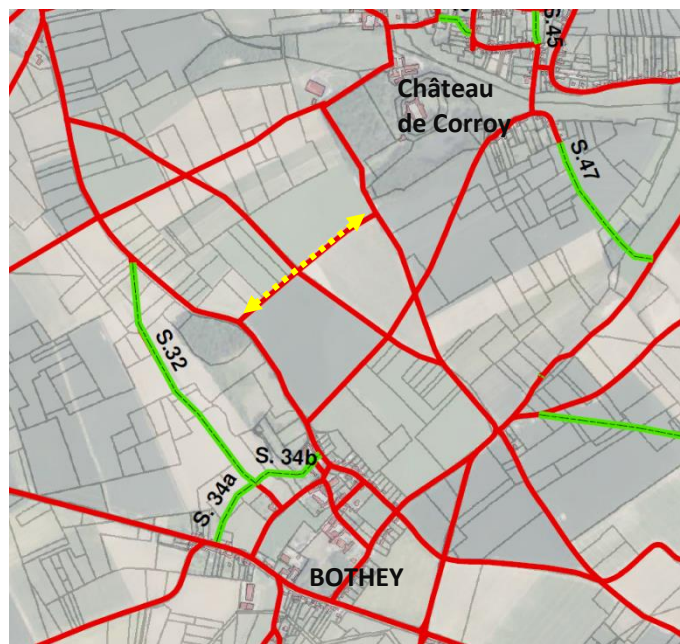
### Entretien des chemins et sentiers

Remettre en état les chemins et sentiers existants, vérifier l'entretien des tronçons relativement praticables, débroussailler pour permettre à nouveau le passage là où le sentier est encore visible... Ce travail incomberait à la Ville mais peut aussi être pris partiellement en charge par des groupes de citoyens dans les villages (par exemple par le parrainage de sentiers...).

Pour les sentiers et chemins de promenade, aménagements légers à réaliser pour la remise en état.

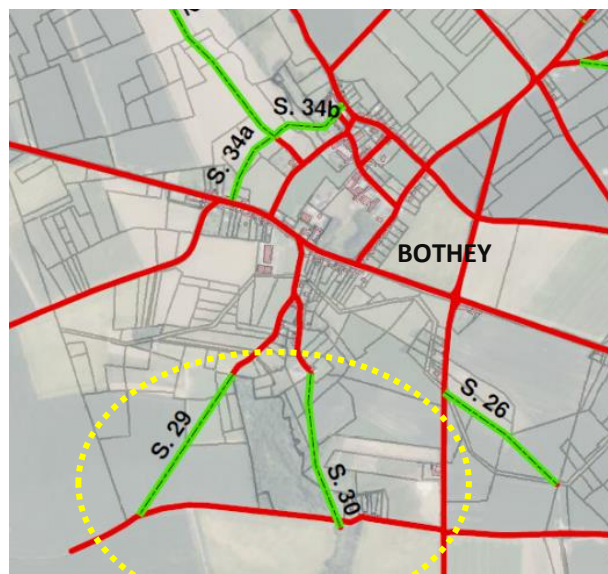
Plusieurs sentiers sont cités à Bothey, notamment :

- Entre le Bois St-Jean et le Château de Corroy



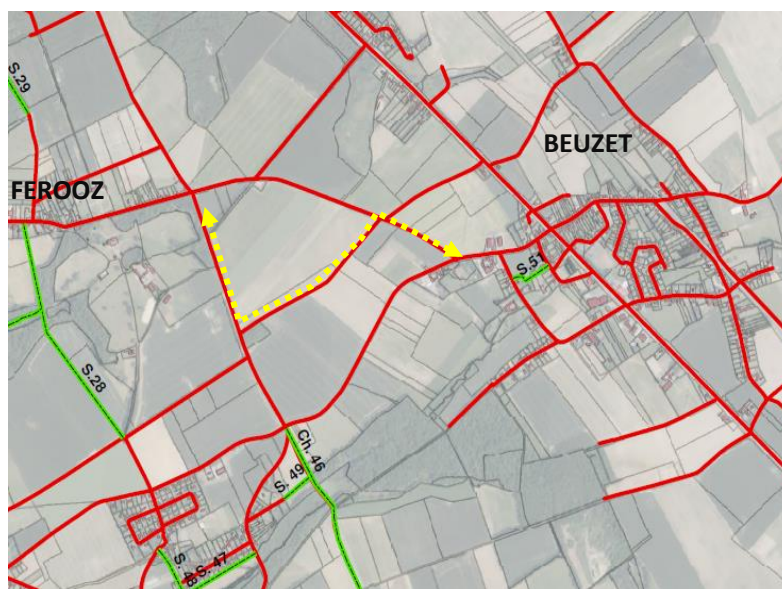
Fond de carte : cartographie des chemins et sentiers, Ville de Gembloux

- au sud de Bothey : S29, vers le Bois de Serré et la ferme de Villeret à St-Martin... Ces chemins disposent d'une assiette non cadastrée, ou sont repris comme sentiers existants.



Fond de carte : cartographie des chemins et sentiers, Ville de Gembloux

- La liaison entre Beuzet et Ferooz, qui nécessiterait entretien des chemins et des accotements le long des voies carrossables. Des sentiers ont été supprimés dans cette zone et ne pourront être récupérés.

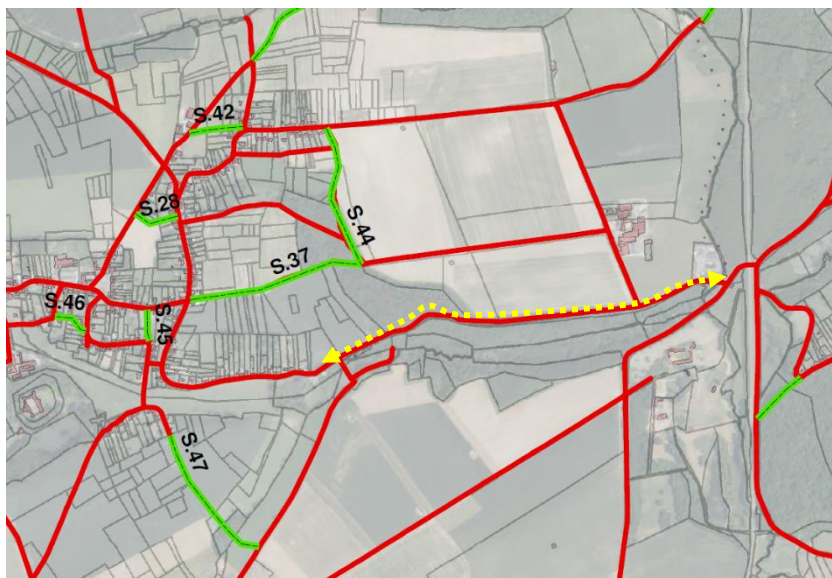


Fond de carte : cartographie des chemins et sentiers, Ville de Gembloux

- Le sentier S69c dans le cœur de Grand-Leez, qui n'est plus accessible.

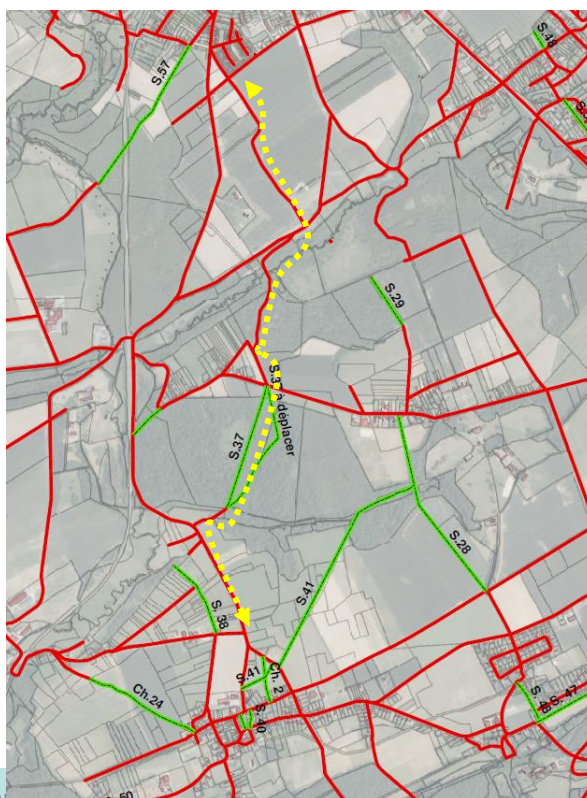


- Le chemin qui prolonge la rue Basse Hollande à Corroy, vers Vichenet-Chénémont.



Fond de carte : cartographie des chemins et sentiers, Ville de Gembloux

- Le sentier 37 et le chemin 13 permettant une liaison entre Bossière et Gembloux (voir également la fiche en lot 3 proposant une liaison cyclable utilitaire entre Bossière et Gembloux).





Fond de carte : cartographie des chemins et sentiers, Ville de Gembloux

### Rouvrir les chemins et sentiers

Identifier les démarches à mener et rouvrir des chemins/sentiers qui ont disparu sur le terrain, mais sont certifiés existants à l'Atlas mis à jour. Nécessite des démarches administratives et une réouverture sur terrain, à prendre en charge par la Ville.

Pour les sentiers et chemins de promenade, aménagements légers à réaliser pour la remise en état.

- La CLDR a notamment pointé les sentiers 16a et 16b aux Isnes, qui permettraient de renforcer le maillage intravillageois dans ce village. La validité juridique de ces sentiers est en cours de vérification à la Ville.



Fond de carte : cartographie des chemins et sentiers, Ville de Gembloux

### Compléter le réseau

Dans certains cas, créer de nouveaux chemins/sentiers afin de compléter le réseau existant. Ailleurs, un itinéraire pourrait être déplacé et adapté à la situation actuelle.

Négocier une servitude ou un rachat de terrain. Réaliser ensuite les aménagements adéquats pour le rendre praticable.

- C'est notamment le cas entre Les Isnes et Beuzet, à la Chapelle St-Pierre, où le chemin qui accède à la chapelle pourrait être prolongé sur 250 m vers Les Isnes. Cela permettrait en outre un bouclage de promenade depuis Bossière vers Beuzet.



Fond de carte : cartographie des chemins et sentiers, Ville de Gembloux

### Signaler les sentiers et informer le public pour faire vivre le réseau

Etape parallèle, à réaliser en continu, signaler ces sentiers pour qu'ils restent visibles et accessibles :

- les répertorier sur des cartes diffusables auprès de la population, sur site internet, via application smartphone (Site Tous en Sambre et Orneau de la Maison du Tourisme...),
- les baliser sur le terrain, baliser clairement les départs/arrivées de servitudes qui pourraient à certains endroits rester cultivées avec droit de passer à travers champs.

Nommer les chemins et sentiers pourra aider à leur appropriation et à leur maintien.

Diffuser l'information (site internet ou autre) au sujet de l'Atlas mis à jour dans son ensemble, reprenant aussi les chemins déclassés définitivement, ou ceux qui seraient affectés à d'autres occupations que le réseau modes doux.

- La CLDR a notamment pointé les chemins et sentiers accessibles à travers la vallée de l'Arton, au lieu-dit La Large Eau et environs, où les tronçons accessibles au public doivent être mieux mentionnés.

### Démarches administratives à réaliser

Etude de mise à jour de l'atlas des chemins et sentiers, décisions systématiques sur chaque tronçon (à garder ou non, à utiliser, à réserver, à réaffecter...)

Démarches administratives et informelles pour remettre en ordre et rouvrir des chemins et sentiers dont l'accès a été « privatisé ». Rappel de la législation.

Démarches de négociations pour trouver des compromis là où les chemins devraient éventuellement être déplacés.

Démarches pour officialiser les déclassements de sentiers (Conseil communal)

Démarches pour créer des chemins ou sentiers : acquisitions, conventions d'utilisation

Voir également le site « sentiers.be » : réglementations, mise à jour de l'atlas, mesures à prendre selon les acteurs concernés...

### *Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé*

Sur base de l'inventaire du réseau et de la mise à jour de l'Atlas, procéder à l'entretien régulier des chemins et sentiers, éviter les réappropriations de servitudes publiques.

Informier régulièrement le public.

Entretien régulièrement les chemins et sentiers pour qu'ils puissent être parcourus, associer les habitants des villages à cet entretien (parrainage de sentiers, opérations de nettoyage...)

## 8. ESTIMATION GLOBALE DU PROGRAMME ET DU COUT

Cette fiche ne nécessite pas de gros investissements matériels et pourrait en partie être prise en charge par des citoyens bénévoles. Elle apporte dès lors un caractère fédérateur intéressant.

**Inventaire et vérification juridique** du statut des chemins et sentiers :

- moyens humains ;
- Ville de Gembloux, service Cadre de vie ;
- Groupe d'action « inventaire » de la CLDR.

**Valorisation de la cartographie** : finalisation et mise en forme de la cartographie

Budget estimé de l'ordre de 20.000 € HTVA

**Entretien** des chemins et sentiers existants et à rouvrir

Budget estimé de l'ordre de 55.000 € HTVA

- Prise en charge à 80% par le développement rural pour la réouverture/création de sentiers ;
- moyens humains ;
- Ville de Gembloux, service des travaux et service de l'environnement ;
- Groupe de citoyens, groupe PCDN, mouvements de jeunesse et autres bénévoles parrainant un sentier.

**Création** de sentier : acquisition nécessaire, à prendre en charge par la Ville.

Budget à déterminer. Prise en charge possible par le Développement rural.

**Marquage, balisage et signalétique** : budget annuel à prévoir pour équiper progressivement le réseau.

Budget à déterminer. A prendre en charge par la Ville et le Commissariat général au Tourisme.

Mise à jour et tenue à jour d'un **site internet** : prise en charge par la Ville, en lien avec l'Office du Tourisme et le site Tous en Sambre - Orneau (Maison du Tourisme).

**Frais complémentaires** éventuels pour certains sentiers intra-villageois dont l'aménagement utilitaire

serait nécessaire : stabilisation du revêtement, éclairage, pose éventuelle de barrière pour sélectionner les usagers.

## 9. EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

**Indicateurs de réalisation** : Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre - Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Mise à jour de l'atlas des chemins et sentiers et travail cartographique	OK	Rapport annuel du PCDR Publication d'une cartographie (sur papier ou format digital)
Balissage des chemins et sentiers	10 sentiers	Rapport annuel du PCDR
Entretien et réouverture de chemins et sentiers	5 km	Rapport annuel du PCDR
Création de sentier	1 min	Rapport annuel du PCDR

**Indicateurs de résultat** : Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible – Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Utilisation des chemins et sentiers aménagés	Au moins 10 passages / sem	Questions aux acteurs relais : CLDR Constat sur le terrain de l'état des chemins et sentiers, témoignant de leur fréquentation
Adéquation et réponse aux besoins	Satisfaction	Questions aux acteurs relais : CLDR, groupes de marcheurs, mouvements de jeunesse...